



## Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD-LIMOUSIN

2023-2-9

0212400752-20230331-2023\_2\_8\_1-DE  
Reçu le 05/04/2023  
Département de la  
DORDOGNE

Séance du 30 mars 2023

Arrondissement de  
NONTRON

**Président :** Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

La Coquille

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

20/03/2023

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 30

Pouvoirs : 5

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames :** BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de Philippe BRUN)

**Messieurs :** AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations :** BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), DOBBELS Michel (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), DUTHEIL Frédéric (a donné pouvoir à Sylvie BOSREDON COURNIL), FAYE Jean-Louis (a donné pouvoir à Grégory SAERENS), JUGE Jean-Claude (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), LAGARDE Bernadette (a donné pouvoir à Raphaël CHIPEAUX), COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony, RANOUIL Michel,

Monsieur Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

### Taux de fiscalité

Il convient de voter les taux de fiscalité pour l'année 2023.

La Communauté de communes peut à partir de l'année 2023 revoter un taux pour la part résiduelle de la TH (résidences secondaires).

Après réunion du Bureau le 16/03/2023 lors de laquelle l'évolution de la fiscalité sur le Foncier bâti a été proposée à +1.5% (validée par la majorité des membres présents), la possibilité de faire évoluer également le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été également évoqué mais les éléments fiscaux n'étaient pas connus,

Après réunion exceptionnelle avec le Président et le Vice-Président des finances le 22/03/2023 suite à la réception de l'état de fiscalité 1259, et sur la possibilité de faire évoluer également le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires,

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2023 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin,

Il est rappelé le montant du produit de la taxe GEMAPI voté le 31 mars 2022 pour l'année 2023, soit 60 000 €.

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 31 mars 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20230331-2023\_2\_9\_1-DE

Recv. le 05/04/2023

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte pour l'année 2023 une augmentation des taux de fiscalité sur le Foncier Bâti et sur la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Cela se traduira par les taux de fiscalité suivants :**

| Type de taxe                                   | 2023              |
|--|-------------------|
| Taxe Habitation sur les résidences secondaires | 9.50%             |
| Foncier bâti                                   | 4.60 %            |
| Foncier non bâti                               | 12.00% (inchangé) |
| CFE  | 26.35% (inchangé) |

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 31 mars 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX

